



Marseille, le 3 Juillet 2017

RÉSULTAT DE LA CERTIFICATION DES COMPTES : *Le Conseil de Surveillance de l'AP-HM salue le redressement budgétaire engagé qui doit être poursuivi et approuve la certification des comptes par les commissaires aux comptes.*

Le Conseil de Surveillance de l'AP-HM réuni le 30 juin 2017 a examiné et approuvé les comptes de l'exercice 2016 et le rapport des commissaires aux comptes.

Des comptes certifiés avec deux réserves techniques, dès le premier exercice examiné

À l'issue d'une démarche de transparence et de sincérité, les comptes 2016 de l'AP-HM ont été certifiés par les commissaires aux comptes. Il s'agit du premier exercice soumis à certification, car l'Assistance Publique-Hôpitaux de MARSEILLE fait partie, avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de PARIS et les Hospices Civils de LYON, des trois derniers de tous les établissements hospitaliers soumis à la certification de leurs comptes. Les commissaires aux comptes dans leur rapport ont également mentionné deux réserves sur les postes de bilan, qui n'ont pu être levées faute de temps et qui pourront l'être dès 2017.

Cette certification, qui garantit la fiabilité des états comptables, s'appuie sur la refonte des processus de gestion comptable et une totale maîtrise de la production des informations financières.

Après plus de trois ans de préparation, ce résultat a été produit par les équipes de gestion fortement motivées et impliquées, et par le pilotage constant de la direction financière.

Le Conseil de Surveillance a tenu à saluer l'effort et la performance des équipes administratives.

Des progrès incontestables qui doivent être confirmés

L'exercice 2016 se clôt par une diminution sensible du déficit du compte de résultat principal de 26,4 M€ (soit 38 %) en passant de 68 M€ à 41,6 M€.

L'activité médicale a été dynamique, en augmentation de 4,7% pour l'hospitalisation complète et de 5,7% pour l'hospitalisation à temps partiel.

Ces résultats encourageants traduisent l'engagement résolu du redressement financier de l'AP-HM et l'efficacité de l'ensemble des équipes médicales, logistiques et de gestion de l'établissement, dans la mise en œuvre du contrat de retour à l'équilibre financier (CREF).

Pour 2017, le Conseil de Surveillance a insisté sur la nécessité de poursuivre le redressement et de faire approuver le projet de modernisation tel qu'il lui a été soumis



La trajectoire de redressement de l'établissement se poursuit en 2017 et sera marquée par une étape majeure pour l'ensemble de l'AP-HM : après la validation du projet de regroupement de toutes les activités d'analyses biologiques et génétiques des laboratoires par les pouvoirs publics en novembre 2016, le projet de modernisation de l'AP HM sera présenté en fin d'année devant le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO).

Ainsi sera marqué solennellement, l'accord des pouvoirs publics sur la 1^{ère} grande étape du redressement de l'AP-HM.